

Accueil de *proximité* dans le Pas-de-Calais :

Arras, Lens, Béthune, Saint-Omer, Berck, Calais,
Boulogne-sur-Mer.

Votre contact

Secrétariat du service

08 06 80 20 20

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h



En partenariat avec l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
et les Services et Associations Tutélaires du Pas de Calais



Avec la participation




DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux du Pas-de-Calais



**Vous avez besoin d'informations ou d'aide
pour un proche vulnérable?
Des professionnels sont là pour vous répondre GRATUITEMENT.**



Vous vous interrogez sur le besoin
de protéger juridiquement
l'un de vos proches



(sauvegarde de justice, curatelle, tutelle...)

ou





Vous avez accepté d'être désigné
tuteur ou curateur familial...



Le Service d'Information et de Soutien
aux Tuteurs Familiaux du Pas-de-Calais

met à votre disposition

GRATUITEMENT :

- 
- Un lieu de soutien
 - Un lieu d'orientation
 - Un lieu d'information et d'aide technique
- 

**Vous pensez faire une demande de
protection juridique pour votre parent :**

- ▶ Quels sont les critères pour bénéficier d'une mesure de protection ?
- ▶ Qui peut faire la demande ?
- ▶ Quelles démarches effectuer pour solliciter le juge des tutelles ?
- ▶ Comment se passe l'instruction du dossier ?
- ▶ Quels sont les renseignements obligatoires ?
- ▶ Quelles pièces faut-il fournir ?

**Avant de vous engager,
vous souhaitez connaître votre mission :**

- ▶ Quels sont vos droits ?
- ▶ Quelles sont vos responsabilités ?
- ▶ Quels sont vos devoirs ?

**Si vous êtes désigné tuteur ou curateur,
quelles démarches devez-vous effectuer ?**

- ▶ Courriers aux organismes,
- ▶ Inventaire et budget du majeur protégé,
- ▶ Comptes de gestion annuels,
- ▶ Requêtes pour solliciter l'autorisation du juge des tutelles

**Quels sont les droits
de la personne protégée ?**

- ▶ Charte des droits et libertés du Majeur Protégé